

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 04/12/2015	Dossier complet le 04/12/2015	N° d'enregistrement 2015-0699

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la boucle cyclable Un'Escaut le long de l'Escaut sur les communes de Valenciennes, Anzin, Saint-Saulve, Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Thivencelle et Condé-sur-l'Escaut

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d	Aménagement de pistes cyclables sur chemins ou voies existants sur une longueur de 21 km.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Réalisation d'une boucle cyclable reliant Valenciennes à Condé-sur-l'Escaut en empruntant les chemins de halage existants et des voiries circulées. Les différents aménagements seront réalisés sur l'emprise actuelle des voiries et chemins de halage existants. Cette boucle sera réalisée sur un linéaire de 29 km dont 8 km sont en cours d'aménagement par le Conseil Général du Nord.

Les travaux inclus la structure de la piste cyclable, la signalisation, des plantations, des ouvrages d'art (pontons, belvédères) et la mise en place d'aire de pique nique éventuellement.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce circuit de 29 kilomètres relie les deux pôles urbains principaux de Valenciennes et Condé-sur l'Escaut à travers le tissu urbain de l'ancien corridor minier.

Son tracé utilise pour l'essentiel des cheminements existants qu'il s'agit de réaménager, sécuriser et mettre en valeur dans un objectif de haute qualité environnementale.

Il empruntera les 8 kilomètres de la voie verte (cavalier) des Gueules Noires actuellement en cours de requalification par le département du Nord.

L'itinéraire projeté offre de nombreuses possibilités de connexion avec les quartiers traversés, dans un contexte d'offre de transport alternative à la voiture récemment renforcée avec la réalisation de la ligne 2 du tramway. Il vise ainsi à encourager les déplacements doux non seulement dans les liaisons inter-quartiers mais aussi entre les communes grâce au couplage avec la ligne de tramway.

La boucle s'interconnecte et se mutualise avec un faisceau de déplacements multimodaux : fluvial avec le port de plaisance, pédestre/vélo avec la voie verte, chemins de halage et transport en commun en site propre avec la ligne de tramway.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 14 mois seront séquencés en deux phases :

- Une première phase d'une durée de 5 mois prévue pour le printemps 2017 consistera à rendre plus praticable les secteurs des chemins de halage et chemins de promenade détériorés : Amélioration de la structure de la voie (terrassement, structure de piste), modification de l'emprise en fonction de sa destination finale (piste cyclable seule ou avec passage d'engins agricole, d'entretien des berges, ...), réalisation de pontons et belvédère, aire de pique-nique, mise en place de la signalisation de jalonnement, de balisage et du mobilier urbain.
- Une deuxième phase d'une durée de 9 mois prévue en 2018 consistera à améliorer la sécurité du cycliste sur la partie de la boucle située au milieu urbain : Création des zones dédiées aux cyclistes sur l'emprise des voies existantes, réalisation de la signalisation horizontale pour sécuriser le cycliste notamment au niveau des carrefours. Elle consistera également à uniformiser les aménagements de la partie de la boucle au niveau des chemins de halage non compris dans la phase 1 (structure, revêtement, signalisation de jalonnement, de balisage, mobilier urbain, pontons).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant sa phase exploitation, la boucle sera principalement fréquentée par les vélos et quelques engins agricoles et engins d'entretien des berges. Le trafic de ces derniers seront similaire au trafic actuel.

Le trafic des vélos sera augmenté. La boucle aura pour principales usages : les liaisons inter-quartiers et un usage touristiques (découverte du patrimoine UNESCO, promenades bucoliques,...)

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure administrative.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation au sens de l'article R122-3 du code de l'environnement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la piste cyclable	21 km + 8 km en cours d'aménagement par le CG (hors marché CAVM)
Largeur de l'aménagement	4 à 5,5m (selon usage et localisation : 1 m x 2 d'aménagement paysager + 2 à 3.5 m de piste cyclable)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 3 ° 31 ' 03 " 4E Lat. 50 ° 22 ' 08 " 9N

Point d'arrivée : Long. 3 ° 31 ' 22 " 4E Lat. 50 ° 22 ' 23 " 1N

Communes traversées :

Valenciennes, Anzin, Saint-Saulve, Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-Escaut, Thivencelle

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Usage actuel des sols : chemins de halage et voiries

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de VALENCIENNES approuvé le 15/12/04, Zones UFm, URz, NP, NB, NE  
Plan Local d'Urbanisme de ANZIN approuvé le 12/04/05, Zones NL, UCb, N, URh, URz  
Plan d'Occupation des Sols de BRUAY-SUR-ESCAUT approuvé le 25/02/02, Zones ND, NDb, NDa, UB, 1NAa  
Plan Local d'Urbanisme de CONDE-SUR-ESCAUT approuvé le 20/02/04, Zones N, Nc, Nb, UA, UB  
Plan d'Occupation des Sols de FRESNES-SUR-ESCAUT approuvé le 18/07/80, Zones NA, ND, NDb  
Plan Local d'Urbanisme de SAINT-SAULVE approuvé le 28/06/04, Zone N  
Plan Local d'Urbanisme de ESCAUTPONT approuvé le 28/09/12, Zone AK  
THIVENCELLE : Commune RNU - Zone non urbanisée

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 : Bois d'Emblise, marais du Moulin et marais Loumois ZNIEFF 1 : Marais de Condé-sur-l'Escaut, étang d'Amaury et coupures de l'Escaut ZNIEFF 2 : La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones à dominante humide (SDAGE)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Mouvement de terrain - affaissements et effondrement prescrit le 03/05/07 et approuvé le 21/01/08 (bassin Valenciennois) PPRn Mouvement de terrain - affaissements et effondrement prescrit le 17/12/12 et approuvé le 13/06/13 (bassin Valenciennois) PPRn Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau prescrit le 17/10/14 (bassin de risque : Aunelle-Hogneau)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inscrit au patrimoine mondiale de l'Unesco (pour partie) : Paysage et ensemble minier de Chabaud-Latour
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Natura 2000 : Vallée de la Scarpe et de l'Escaut
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inscrit au patrimoine mondiale de l'Unesco (partie sur Condé-sur-l'Escaut) : Paysage et ensemble minier de Chabaud-Latour Dans un rayon de 500 m d'un monument historique (partie sur la ville de Condé-sur-l'Escaut)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où :

- des voies nouvelles ne sont pas créées,
- les aménagements ne concernent que la mise en place d'ouvrages ponctuels (belvédère, aire de pique-nique) et la mise en œuvre de matériaux pérenne pour la piste cyclable,

nous estimons que notre projet de la boucle cyclable ne doit pas faire l'objet d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Principes d'aménagement

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à  le

Signature



**Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente déléguée  
aux Ressources Humaines  
et à l'Administration Générale**

*Renée STEVENART*  
**Renée STEVENART**

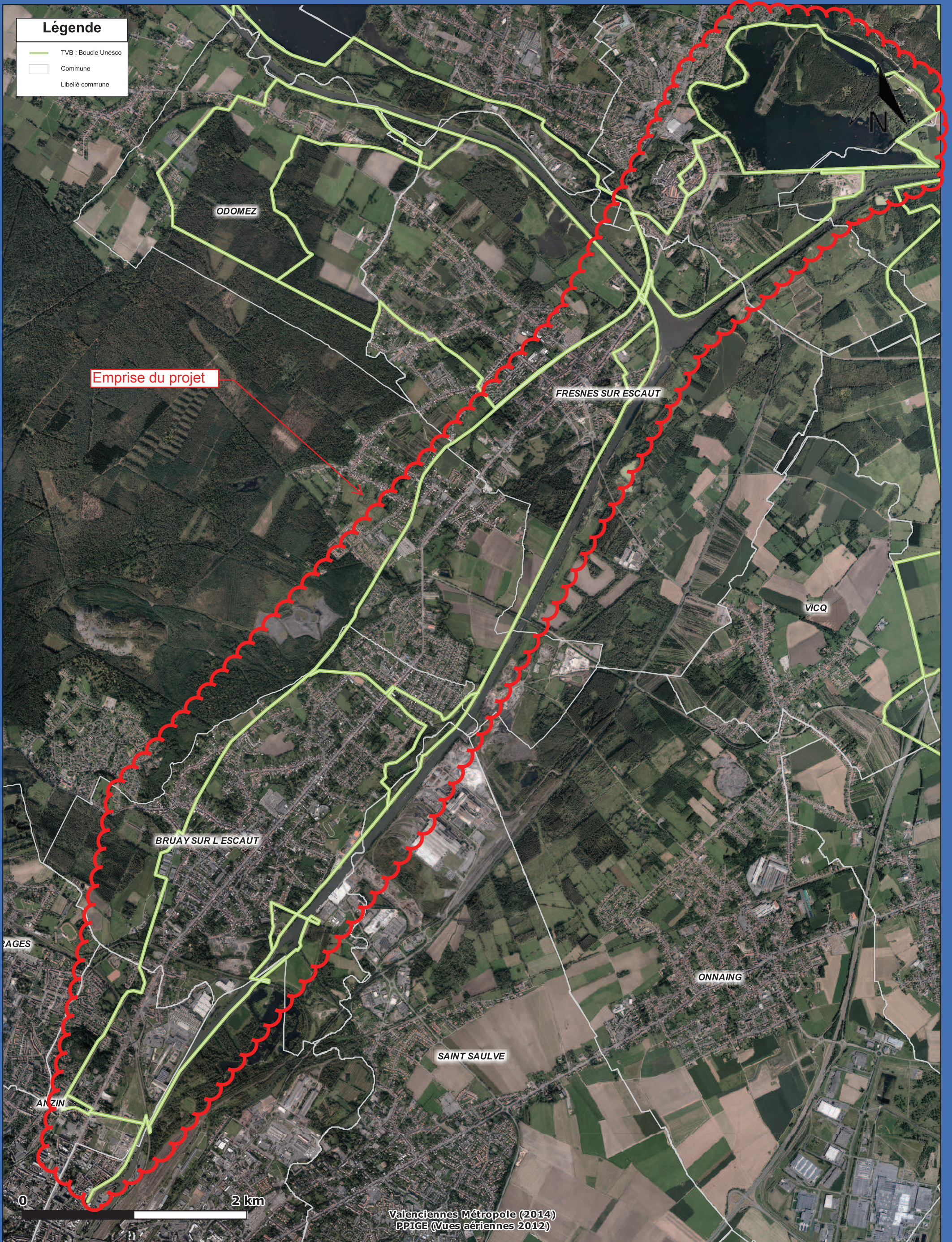


# Plan de situation

---

Annexe 2

# Plan de situation Boucle Un'Escaut - 1/30000





# Etude cas par cas

---

Annexe 3

1



2



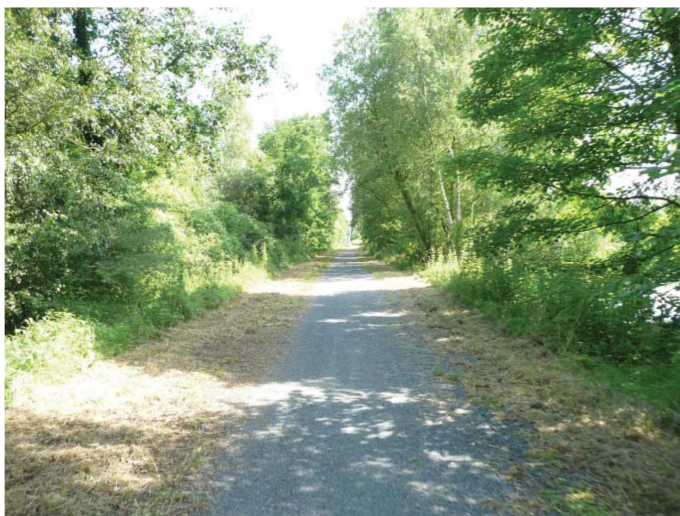
3



4



5



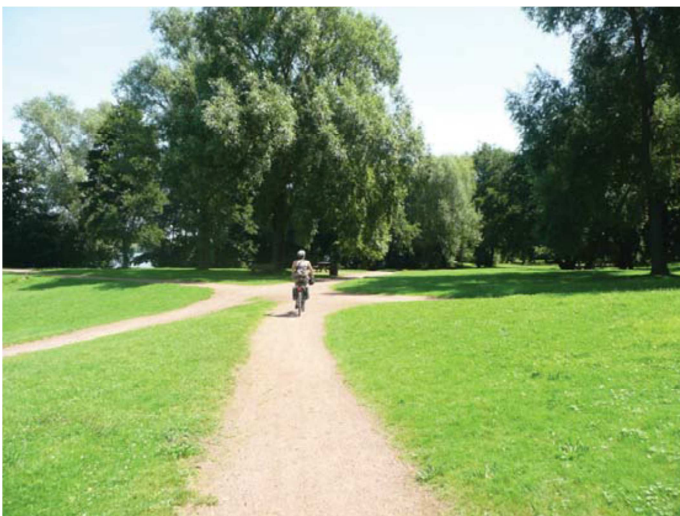
6



7



8



9



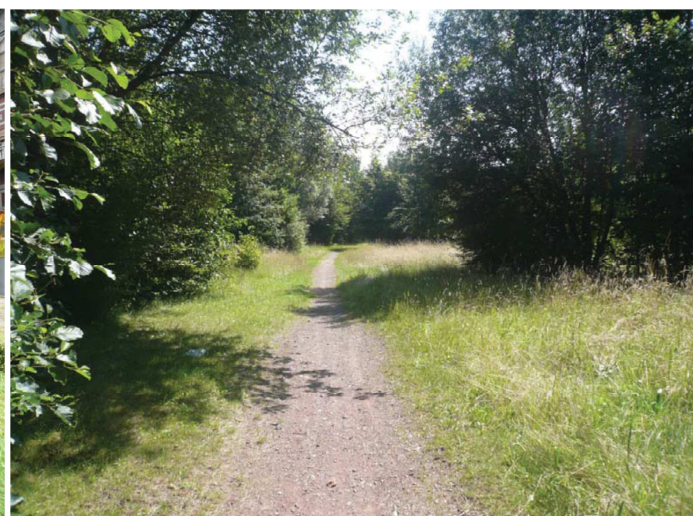
10



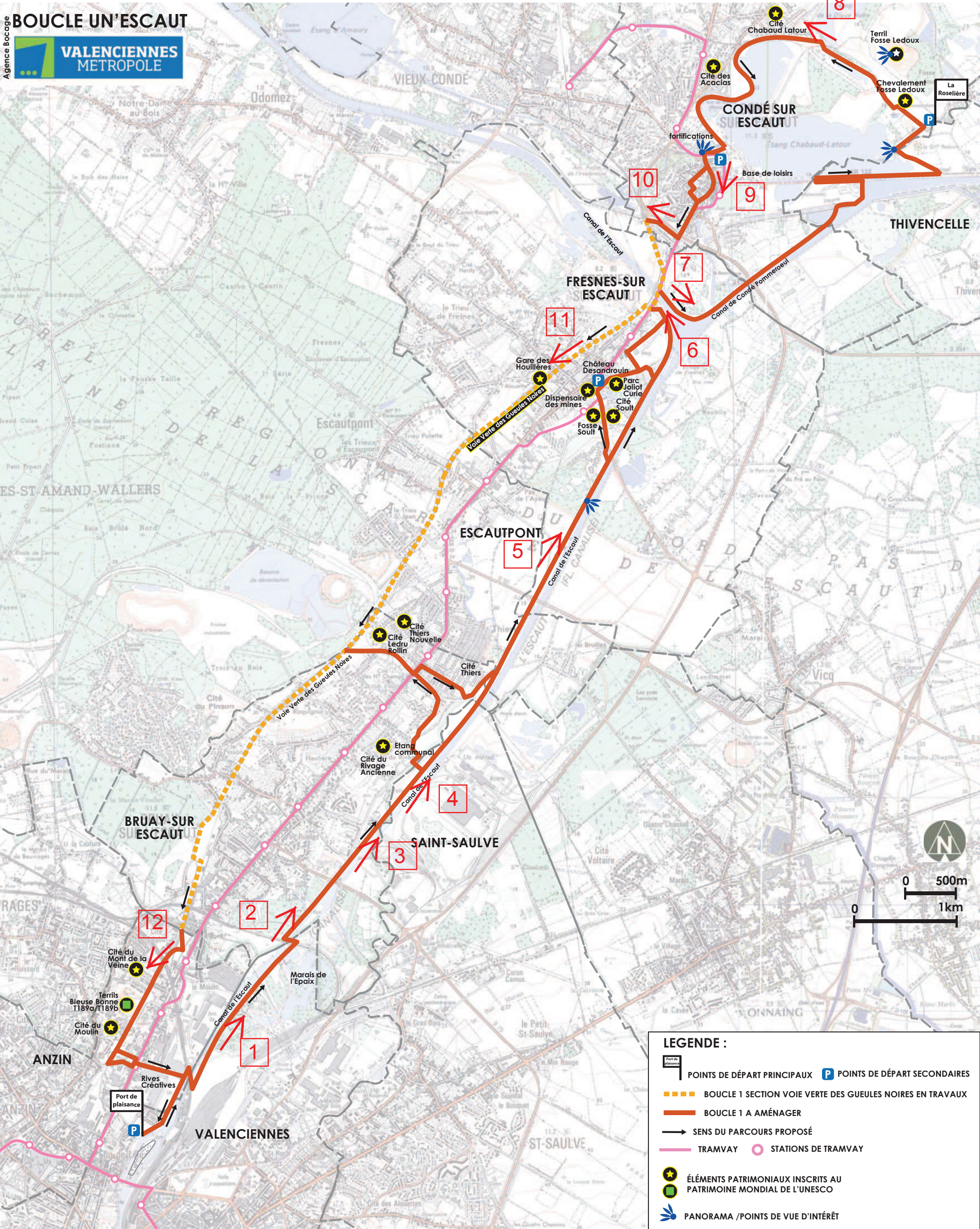
11



12



LOCALISATION PRISES DE VUES





# Plan projet

---

Annexe 4





**LEGENDE :**

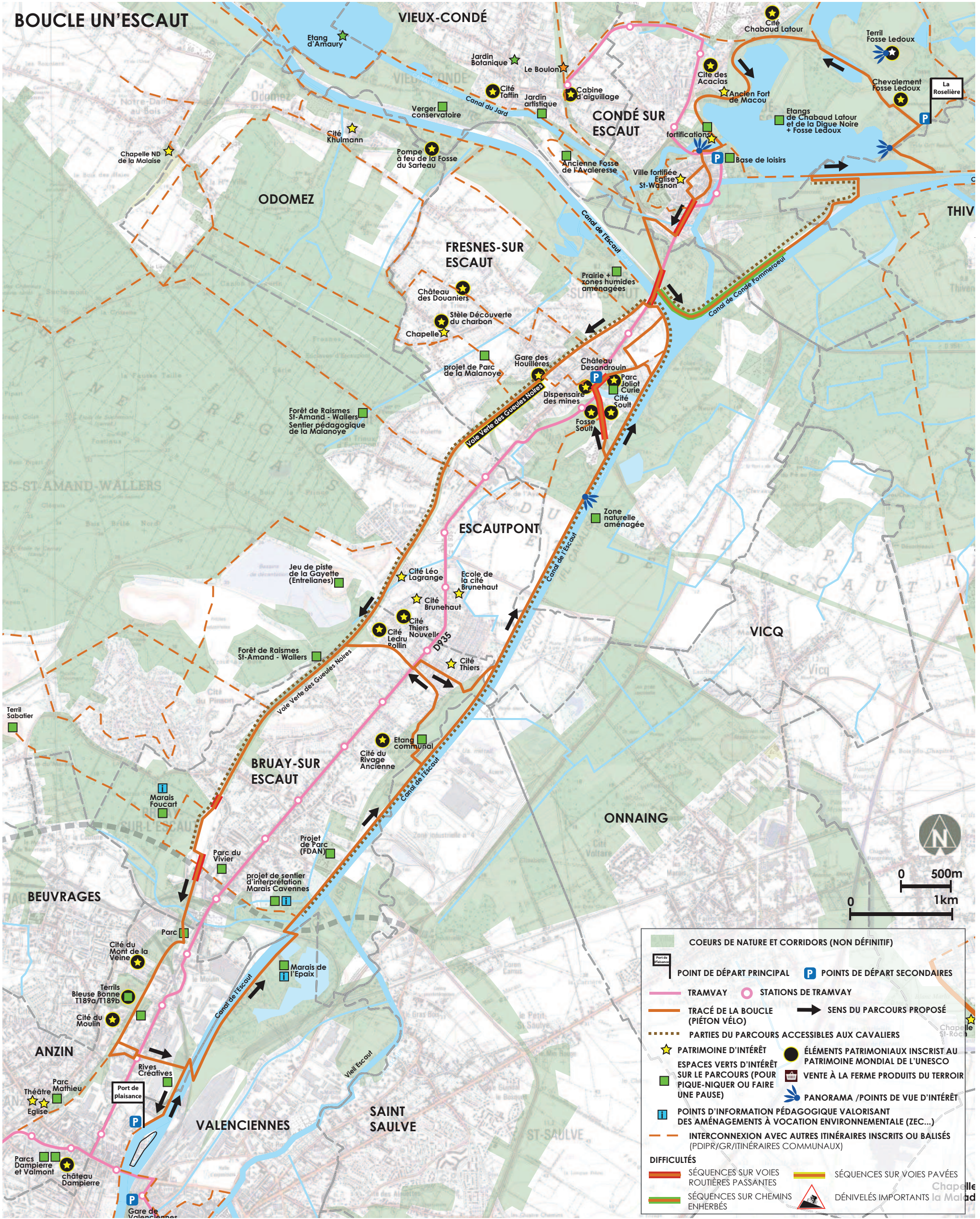
- POINTS DE DÉPART PRINCIPAUX
- POINTS DE DÉPART SECONDAIRES
- BOUCLE 1 SECTION VOIE VERTE DES GUEULES NOIRES EN TRAVAUX
- BOUCLE 1 A AMÉNAGER
- SENS DU PARCOURS PROPOSÉ
- TRAMVAY
- STATIONS DE TRAMVAY
- ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX INSCRITS AU
- PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
- PANORAMA /POINTS DE VUE D'INTÉRÊT



# Principes d'aménagement

---

Annexe 6



	COEURS DE NATURE ET CORRIDORS (NON DÉFINITIF)
	POINT DE DÉPART PRINCIPAL
	POINTS DE DÉPART SECONDAIRES
	TRAMWAY
	STATIONS DE TRAMWAY
	TRACÉ DE LA BOUCLE (PIÉTON VÉLO)
	SENS DU PARCOURS PROPOSÉ
	PARTIES DU PARCOURS ACCESSIBLES AUX CAVALIERS
	PATRIMOINE D'INTÉRÊT
	ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
	ESPACES VERTS D'INTÉRÊT SUR LE PARCOURS (POUR PIQUE-NIQUER OU FAIRE UNE PAUSE)
	VENTE À LA FERME PRODUITS DU TERROIR
	PANORAMA /POINTS DE VUE D'INTÉRÊT
	POINTS D'INFORMATION PÉDAGOGIQUE VALORISANT DES AMÉNAGEMENTS À VOCATION ENVIRONNEMENTALE (ZEC...)
	INTERCONNEXION AVEC AUTRES ITINÉAIRES INSCRITS OU BALISÉS (PDIPR/GR/ITINÉAIRES COMMUNAUX)
	DIFFICULTÉS SÉQUENCES SUR VOIES ROUTIÈRES PASSANTES
	SÉQUENCES SUR VOIES PAVÉES
	SÉQUENCES SUR CHEMINS ENHERBÉS
	DÉNIVELÉS IMPORTANTS

Etude pour la mise en oeuvre d'un schéma de trame verte et bleue de Valenciennes Métropole - Agence Bocage (paysagiste) / Axeco (écologues)